

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Communauté de Communes du Canton de Fruges



2014

Déclaration d'Intérêt Général

Pièce 1 : Nom et adresse du demandeur

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Canton de Fruges présente un territoire sensible aux phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et aux inondations. En effet, plusieurs communes connaissent régulièrement des coulées de boue et des inondations dont les dégâts ne sont pas négligeables. Une étude diagnostic des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols a été réalisée en 2010 avec le Symcéa et en 2012 avec le SYMSAGEL sur le territoire de la Lys, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture. La Communauté de Communes du Canton de Fruges a souhaité poursuivre la démarche en aménageant les bassins versants à l'aide d'ouvrages végétalisés.

Pour mener son programme de travaux, la Communauté de Communes du Canton de Fruges doit recourir à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), instituée par la Loi sur l'Eau de 1992, qui permet à un maître d'ouvrage « *d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, la défense contre les inondations* » (art. L. 211-7 du Code de l'Environnement).

Cette procédure permet notamment de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Nom et adresse du demandeur :

M. Jean-Jacques HILMOINE, Président de la Communauté de Communes du
Canton de Fruges
15 RUE DU MARAIS
BP 72
62310 FRUGES
Tél.: 03 21 03 30 87